

OBJET : Signature d'une convention-cadre pluriannuelle 2024-2026 et convention annuelle 2024 de partenariat avec l'Association Graine d'Odyssees

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience soutenant une alimentation saine et durable ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial adopté par la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019,

Vu l'adoption du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019 avec sa mise en œuvre 2023-2026 ;

Vu la révision du Plan de Mobilité adopté par la Métropole Rouen Normandie le 14 décembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Considérant :

- La volonté de la commune à développer une agriculture urbaine de proximité en créant des jardins et vergers partagés,
- L'ambition de la commune de créer 5 jardins ou vergers partagés, et de planter 100 arbres par an sur le territoire communal d'ici 2025,
- Le besoin identifié d'accompagner les projets de jardins pédagogiques au sein des écoles,
- que la Ville développe une politique ambitieuse en matière de promotion des mobilités douces et actives ;
- la volonté de la commune d'associer les acteurs de la Ville, les citoyens et les services de la Métropole Rouen Normandie à la définition des priorités et à la mise en œuvre de projets de développement des mobilités douces à travers l'ambition communale « Ville apaisée, rues partagées » ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à :

- signer la convention-cadre pluriannuelle 2024-2026
- signer la convention d'application annuelle 2024



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**Nombre de Conseillers
en exercice :**

35

Nombre de votants:

35

Nombre de présents :

28

Convocations :

1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Clarisse KIRCH
- Mme Mathilde LESAGE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Julie GODICHAUD

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme Laurence RENO
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.

- attribuer à l'association GRAINES D'ODYSSEES une subvention de 8 000€ pour l'année 2024.

Cette somme est inscrite au budget 2023 – Fonctionnement – chapitre 65 : charges de gestion courantes – code nature 6574 : subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2023-189 est adoptée.



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,


Luce PANE

